



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

CYCLE BIEN VIVRE LE METIER

SESSION III

**ET SI ON PARLAIT D'ARGENT ?
COMMENT ANNONCER SES HONORAIRES
PLUS FACILEMENT**

**Mardi 21 novembre
De 9h30 à 13h00**

Sylvie MARQUES

Coach d'affaires
Spécialiste de la relation
à l'argent

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de mettre de la conscience sur leur propre relation à l'argent dans le but d'améliorer leur posture professionnelle face à la question de la tarification et de l'annonce des honoraires.

Cet atelier est destiné aux avocats désirant faire un travail de développement professionnel et personnel afin de mieux vivre leur métier et d'accroître leur chiffre d'affaires.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Comment changer vos résultats financiers

II - Comment mettre des limites claires tout en prenant "soin" de vos clients

III - Comment déprogrammer vos comportements face au client

IV - Comment s'affirmer lors des conversations monétaires avec les clients : Relance clients, grille tarifaire, honoraires de résultats ou d'économie etc.)

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques, exercices individuels, partage dans le groupe, PDF.
Support pédagogique.
Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99). Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)